N° 169 — 14e Année — CINQ CENTIMES LE NUMERO — (29 Prairial, An 110) — Mercredi 18 Juin 1902

L'ÉCLAIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION :
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 5 francs. — Un an, 20 francs.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 19.

Téléphone

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

commencera le 1er Juillet la publication des

MYSTÈRES DE PARIS

le célèbre roman d'Eugène SUE

LIRE PLUS LOIN :

Tentative de meurtre à Gondecourt.

Un homme écrasé sous un mur à Douai.

Le concours de gymnastique de Lens.

Chronique de la Semaine

Je me suis senti tout pénétré d'émotion l'autre jour, en lisant dans la *Dépêche*, le compte rendu d'une séance de la Chambre.

Il s'est passé au cours de cette séance désormais fameuse un exploit héroïque qui méritait, certes, de ne point rester ignoré : MM. Bougon, Rousset et Guyot de Villeneuve, officiers démissionnaires et députés, n'occultant que leur courage, ont demandé la parole.

On demeure confondu, écrasé d'admiration devant la sublimité de pareils actes et il faut bien, je vous assure, que nous en tenions le récit de la *Dépêche* elle-même pour ne point douter que cela soit vrai.

Voici comment la chose arriva.

M. Combes, président du Conseil, venait de dire que le gouvernement avait été médiocrement touché des protestations de quelques officiers qui ont quitté la carrière militaire et point à la politique; faut-il être assez vendu à l'étranger pour ne pas se prosterner devant les scrongneugneur d'un quarteron de ratapoils?

Comment? Le gouvernement avait le front de n'être point ému des protestations de nos guerriers en redingote? Alors, il n'avait servi de rien qu'ils protestassent? Qu'allaient dire leurs électeurs auxquels ils n'avaient cessé de raconter que les ministres, députés, sénateurs, président de la République et tout le tremblement du tonnerre de D... Brest, étaient terrifiés à la seule pensée de les voir apparaître? Oui, qu'allaient dire leurs électeurs? qu'ils sont des fumistes. C'était intolérable et l'on allait bien voir.

A peine M. Combes avait-il prononcé ces paroles qui dénotent une si profonde perversion que « la droite, les nationalistes, une partie du centre, indignés de ce langage, dit la *Dépêche*, protestent avec énergie ».

Mais cela ne suffisait point. Qu'est-ce que la protestation de simples pékins ? C'est ici que se place l'exploit héroïque dont nous parlons plus haut.

« A ce moment, ajoute la *Dépêche*, se produit un incident sensationnel (Tonnerez-vous bien!) Le colonel Bougon se dresse, au centre (que va-t-il se passer, Seigneur!?), et d'une voix forte, s'écrie : « Je demande la parole »

Voilà, n'est ce pas, qui ne n'était pas encore vu. Il fallait le colonel Bougon pour trouver cela. Aussitôt la terreur se répand parmi les députés républicains, un vague murmure parcourt les bancs de la gauche et, cachés derrière leurs pupitres soulevés, on les entend chuchotter avec un tremblement : « Il a demandé la parole ! Il a demandé la parole ! » Les huissiers frissonnent et les secrétaires, indécis et troublés, jettent déjà des regards vacillants vers les portes de sortie.

« La droite, les nationalistes, se retournent vers lui, dit encore la *Dépêche*, l'applaudissent, l'acclament longuement. Le colonel Rousset s'élance (il mis Dieu !) et... vient lui serrer la main ; puis c'est le capitaine Guyot de Villeneuve qui vient se joindre à eux. (quel beau sujet pour dessin de pendule !)

« L'ovation redouble à droite et sur les bancs nationalistes, tandis que les socialistes, furieux, invectivent les *trois courageux officiers* ».

Mais quelques cléricaux-nationalistes qui ont repris un peu de sang-froid s'approchent du groupe héroïque qui s'apprête à affronter les plus terribles dangers.

— Voyons, colonel, voyons, du calme. Ménagez-vous, de grâce. La France a toujours besoin de vous. Conservez vous à la France.

Mais lui n'entend pas ces lâches conseils. Il sait son devoir, il l'accomplira, quoiqu'il puisse advenir. Une voix secrète lui dit : marche, il va. Ah! comme on se sent fier d'être français en contemplant le colonel Bougon !

« Cependant, dit toujours la *Dépêche*, le colonel Bougon s'élance (encore ! Mon Dieu, mon Dieu que d' « élancements » !)... dans l'hémicycle. Ses collègues le suivent. « Je demande la parole », répète-t-il. « Moi aussi ! » crient ensemble le colonel Rousset et le capitaine Guyot de Villeneuve. »

Tout le monde a fui.- Les huissiers sont en déroute et leurs chaînes jonchent le tapis ; les sténographes qui ont abandonné leurs crayons sur le lieu du combat cherchent de la protection derrière le président qui, pâle d'effroi, se cache, lui, derrière son fauteuil. Quant aux députés républicains ils ont escaladé les tribunes pour fuir plus rapidement.

Ah! cette charge de l'hémicycle, comme elle laisse loin derrière elle les charges fameuses de Reichoffen ou de Sedan.

« Je demande la parole ! » « Moi aussi, moi aussi! » Ces mots sublimes traverseront l'histoire comme ceux de Léonidas aux Termopyles et nos descendants se les répéteront plus tard comme un admirable exemple de bravoure.

« Les salves d'applaudissements, les acclamations frénétiques du plus belle, termine enfin la *Dépêche*. La scène est saisissante et l'émotion considérable.

Je le crois. On dit même qu'ensuite le colonel Bougon s'en alla se faire doucher. Et beaucoup pensèrent qu'il eût mieux fait de commencer par là.

⁂

Après vous avoir conduit au Palais-Bourbon je vous demande de me suivre au Tribunal correctionnel.

Je vous entends, déjà, protester et vous plaindre de ce que je vous fais hanter de mauvais lieux. Je m'en excuse. Mais, comme il est bien entendu qu'ici ou là nous sommes à titre de simples spectateurs la chose perd de son importance et vous pouvez, comme moi, dîner dans les tragédies, reprendre vos esprits.

D'ailleurs on y apprend, dans les tribunaux correctionnels, des choses bien intéressantes.

Par exemple, comme vous avez pu le voir par le compte-rendu du tribunal correctionnel du 14 juin, on y apprend que les pâtisseries ne sont pas toujours faites avec du lait, du beurre, des œufs, de la farine et du sucre, ainsi que tant de naïfs le croient encore.

C'était là le vieux système, bon pour nos aïeux lesquels ignoraient les progrès de la chimie moderne et les services que peut rendre son application intelligente à la bonne fabrication des produits alimentaires.

On a changé tout cela et, aujourd'hui, l'on vous vend de délicieux gateaux où l'alun, le sulfate de cuivre et le chromate de plomb mélangent harmonieusement leurs arômes et leurs parfums.

A la bonne heure. C'est ce que l'on pourrait appeler le gâteau mortalisateur. Il n'y a rien de tel pour donner la colique aux jeunes enfants et les corriger à tout jamais du péché mortel de gourmandise.

Les voies de la Providence sont impénétrables.

Mais ce n'est pas tout. Voici, maintenant, de quoi rassurer les bons citoyens sur le souci que prend d'eux, bien souvent, la remarquable administration française.

Un infortuné citoyen, M. Cyrille Depoortère, était ces temps derniers traduit devant le tribunal correctionnel de Dunkerque pour une contravention sans importance.

Là, on lui apprend qu'il est un dangereux récidiviste et qu'il fut autrefois condamné à deux mois de prison pour vol par le tribunal de Lille.

Comme notre homme était parfaitement innocent de ce forfait et n'avait jamais comparu devant un tribunal quelconque, il crut devoir protester.

Le malheureux l'audacieux ! vous devinez comment sa protestation fut accueillie.

Comment? Voilà qu'il a l'audace de ne pas être condamné maintenant, alors que son casier judiciaire porte deux mois de prison ! Y a-t-il rien de plus irrégulier, de plus illégal que cela : s'insurger contre les indications de son casier judiciaire ? Si on l'écoutait on en viendrait à croire que l'administration puisse avoir tort et, dès lors, ce serait l'anarchie.

Décidément, il ne mérite aucune indulgence : quinze jours de prison pour sa contravention. Ça lui apprendra. Et puis, pas de loi Bérenger à un récidiviste.

— Mais j'affirme encore, M. le président, que jamais je n'ai été condamné.

— Arrangez-vous. Faites opposition et faites appel. Huissier, appelez une autre affaire.

Voilà notre homme contraint de faire appel du jugement de Dunkerque qui vient de le frapper et opposition au jugement de Lille qui frappe un autre citoyen.

La Cour de Douai réforma le jugement de Dunkerque, et le réduisit à 25 fr. d'amende, avec sursis.

Mais, reste le jugement de Lille et le casier judiciaire.

Le pauvre diable a comparu devant le Tribunal de notre ville, et là, en manière d'excuse, on l'a rabroué comme vous pouvez penser. Car, enfin, a-t-on idée qu'un monsieur mette un pareil entêtement à faire effacer de son casier judiciaire une condamnation de deux mois de prison pour vol qu'il n'a jamais encourue, tandis qu'il serait si simple de tout laisser bien tranquillement en l'état. Oui, vraiment, ce citoyen-là est doué d'un bien mauvais caractère.

Aussi, après avoir constaté que sa réclamation est parfaitement juste, l'a-t-on remis à buitaine, car il serait trop scandaleux qu'on lui donnât raison d'emblée et sans l'ennuyer le plus possible.

Cependant, il faut espérer qu'on finira par lui faire droit ; mais non sans l'avertir qu'il ait bien garde de ne plus se laisser prendre à être innocent, sinon il apprendrait ce qu'il en coûte d'avoir raison contre l'Administration.

Emile LAPORTE

L'ESPRIT D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

Pour rendre les hommes plus parfaits, ôtons les curés de nos villages, remplaçons-les par un médecin habile qui soit en même temps chirurgien et l'apothicaire du hameau ; qu'il serille constamment à l'instruction et à la santé des paysans ; leurs jours nous sont précieux, les paysans sont nos pères nourriciers.

Abbé DULAURENS.

PARTI RADICAL et Radical-Socialiste

Le Comité exécutif du Parti républicain, radical, et radical-socialiste, s'est réuni à Paris, mercredi dernier.

Il a décidé que le Congrès annuel du Parti aurait lieu à Lyon, le 5 octobre prochain.

Fervent partie de ce Congrès, suivant les décisions prises et qui vont être soumises à tous les groupes adhérents, les parlementaires (Sénateurs et Députés), les Conseillers généraux et d'arrondissement, les Maires et délégués des Conseils municipaux, (à raison d'un délégué par 10 conseillers), et les groupes adhérents au Parti, (à raison d'un délégué par 50 membres ou fraction de 50 au dessus de 20). Les adhésions individuelles ne seront pas admises.

C'est donc le moment pour nos amis du Nord d'accroître leurs associations, et pour ceux qui sont jusqu'ici restés isolés d'entrer dans les Comités ou Cercles républicains.

La F. R. N. que nous avons fondée et qui aurait pu produire une grande force si tous nos amis avaient répondu à notre appel, devrait faire un nouvel effort pour solidement s'organiser, recruter de nouvelles adhésions et constituer de nouvelles ligues ou de nouveaux groupements.

Le Parti radical dans le Nord est, à l'heure qu'il est, enclavé entre deux forces redoutables, les forces collectivistes d'un côté les forces cléricales de l'autre. S'il ne veut pas succomber et se voir condamner à disparaître, il doit qu'il secoue sa torpeur. Il a la vérité avec lui; ce qui lui manque, c'est l'action. Qu'il organise donc ses troupes, qu'il prouve qu'il a des idées et un programmes, et ceux des siens qui restent indifférents viendront grossir ses rangs.

Le Congrès de 1901 à Paris a été une ébauche. Au Congrès de Lyon de 1902 nous ne nous séparerons pas sans avoir donné une constitution au Parti. C'est assez dire l'importance que nous y attachons.

Ce n'est pas seulement au moment des périodes électorales que nous avons à nous montrer. Sinous voulons avoir de l'influence, il est nécessaire que nous ayons une organisation permanente, toujours vigilante, toujours sur la brèche. Ce n'est pas un comité de « rois fainéants » qu'il nous faut, c'est un comité d'action, sachant ce qu'il veut et sachant vouloir.

A ces prix nous lutterons efficacement contre nos adversaires de droite et nos adversaires de gauche, qui, sous les deux, n'ont qu'un but : notre disparition de la scène politique.

Si les radicaux n'ont l'intention de se laisser absorber ni par le cléricalisme ni par le collectivisme, ils doivent comprendre. Un parti ne peut se condamner à faire le jeu, ou à le subir, d'un autre parti, s'il veut vivre et conserver son influence dans le mouvement politique de son temps.

Rallions donc tous le drapeau du Parti et en avant.

DE FAVEROLLES.

Nos Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Informations parlementaires

LES GROUPES

Le groupe socialiste parlementaire

Paris, 16 juin. — On communique le procès-verbal suivant : Le groupe socialiste parlementaire s'est réuni sous la présidence du citoyen Calvinhac.

Le citoyen Calvinhac, délégué du groupe à la réunion des groupes de gauche, fait connaître les décisions qui ont été prises au sujet du règlement de la Chambre et sur les délégations aux commissions nommées par la Chambre.

Le groupe a désigné comme délégué à la Commission de la Caisse de retraites, le citoyen Charpentier, et à la Commission supérieure du travail le citoyen Krauss.

La séance est renvoyée à demain pour la constitution définitive du groupe.

Dans les Bureaux

Les validations

Paris, 16 juin. — Le 4e bureau s'est prononcé pour la validation de M. Fournier, socialiste, élu dans la 1re circonscription de Nîmes contre M. Ménard, antionaliste. M. Puech est chargé du rapport défavorable.

Il a, d'autre part, sur le rapport de M. Chauvin pour valider l'élection de M. le marquis de Pins, à Lombez, contre MM. Delieux et Thouloux.

Le 7e bureau a conclu sur le rapport de M. Breton (Ou Cher), à une enquête sur place, sur l'élection de M Troy-liberal, élu, à Montreuil Pas-de-Calais, contre M. Boucher-Cadart.

Le 9e bureau a validé l'élection de M. Daniel Cloutier, élu dans le 4e arrondissement de Paris contre M. Delarue.

On devait statuer aujourd'hui sur l'élection de M. Millerand, mais le rapporteur, M. de Dion, a déclaré qu'il n'avait pas encore terminé l'étude du dossier et a réclamé un nouveau délai.

Le bureau lui a accordé un délai de 8 jours. Donc M. De Dion devra être lundi prochain en mesure de déposer son rapport.

Le 2e bureau charge de la validation de l'élection de MM. Jean et Stanislas de Castellane, de Murat et St-Flour, se réunira demain sous la présidence de M. Delarue.

Le 3e bureau a validé l'élection du marquis de Moustiers, à Baume-les-Dames; il entendra jeudi M. Grosjean, élu à Pontarlier.

Contrôle de présence pour les députés

Paris, 16 juin. — M. Lucien Cornet vient de déposer un projet de résolution ainsi conçu :

« Les noms des députés présents à chaque séance seront pointés par les fonctionnaires du secrétariat de la présidence et publiés au *Journal Officiel*. Seront seuls reconnus valables les votes des députés dont la présence à la séance aura été constatée.

La Chambre

Séance du lundi 16 Juin

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Bourgeois qui prend, prononce l'éloge funèbre de M. Dorian, député de la Loire.

Il donne ensuite lecture à la Chambre, d'une lettre par laquelle M. Marchand, concurrent de M. Pommeryy, à Jonzac (Charente-Inférieure), demande à siéger, sauf à ce que l'élection soit ensuite validée ou invalidée. Dans sa lettre, il rappelle que la commission de recensement n'a voulu procéder en vu d'un ni l'autre des deux candidats, laissant à la Chambre le soin de statuer.

Le président ajoute qu'il a transmis cette lettre au président du 2e bureau et que M. Grousseau a été chargé de faire un rapport sur la question. Quel jour la Chambre désire-t-elle fixer pour entendre ce exposé ?

Voix diverses. — Tout de suite.

M. Bourrat combat la discussion immédiate et demande que la motion Rousset votée par la Chambre soit respectée. L'élection de Jonzac ne devra être discutée que lorsqu'elle sera à l'ordre du jour. (Réclamations à droite).

M. Grousseau, rapporteur du 2e bureau, insiste pour la discussion immédiate. Il est inadmissible de laisser un arrondissement plus longtemps sans représentant.

M. Lefas fait remarquer que la motion de M. Rouanet ne vise que les validations. Ce n'est pas sa validation que demande M. Marchand, mais le droit de siéger jusqu'à sa validation.

M. Bourrat maintient sa proposition de ne laisser siéger M. Marchand qu'après inscription de la validation à la suite de l'ordre du jour.

Par 285 voix contre 211, la Chambre renvoie la discussion à la suite de l'ordre du jour.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Trouillot qui, devenu ministre du commerce, donne sa démission de vice-président de la Chambre.

La vérification des pouvoirs

La Chambre reprend la vérification des pouvoirs. Elle valide l'élection de M. Rouby, dans la 1re circonscription de Toulle.

M. Coutant, au colonel Bougon, rapporteur. — Et n'oublions pas notre révolution.

Elle valide les élections de M. Chandioux à Chateau-Chinon, de M. Couyba à Gray, de M. Jeanneney à Vesoul, de M. Petitjean à Lounans, de M. Dubois à Coucouronnery, de M. Chauvenet à Bonneville, de M. Bouveri dans la 1re circonscription de Châlons-sur-Saône, de M. Gerville-Réache dans la 1re circonscription de la Guadeloupe, de M. Lepix dans la 2e circonscription de Valenciennes, de M. Taierry-Cazes à Lectoure.

M. Rudelle, rapporteur, conclut à la validation de l'élection de M. Dondeneu dans la 1re circonscription de Vervins (Aisne).

M. Laurent Bougère demande l'ajournement. Le maire d'une commune a fait remarquer que le nombre de votes comptées à M. Dondeneu avait été supérieur à la liste d'émargement. Il dans cette même commune. Une enquête s'impose.

M. Morlot insiste pour la validation proposée, dit-il, à l'unanimité par le bureau.

L'élection de M. Vacherie est validée à mains levées.

M. Auffray demande qu'une enquête ait lieu sur l'élection de M. Vacherie à Bellac (Haute-Vienne), qui aurait donné lieu, dit-il, à des faits de pression.

Cette proposition n'est pas adoptée. L'élection est validée.

Les élections de M. Mill à Boulogne et Gervais à Scenux sont validées.

M. Devèze combat la validation de M. de Ramel à Alais (Gard).

L'orateur donne lecture de plusieurs protestations d'électeurs.

M. de Ramal vient défendre son élection.

Le député réactionnaire expose qu'il a été élu, il y a quatre ans, avec la même majorité, et qu'il avait, en 1898, pour concurrent, un des directeurs de la Compagnie d'Alais. Il accuse les municipalités socialistes qui ont documenté le dossier de M. Devèze d'avoir elles-mêmes commis des actes de pression et d'intimidation. (Protestations à l'extrême gauche).

La demande d'enquête est repoussée par 289 voix contre 229 et l'élection de M. de Ramel est validée.

M. Taierry dépose un rapport concluant à la validation de M. Riperl, concurrent de M. Flassières, maire de Marseille.

M. Antide Boyer combat ces conclusions.

Des radoteuses nombreuses d'ouvrières ont été commises et des protestations figurent au dossier.

Les actes de pression et d'intimidation sont indéniables.

Il y a eu des méprises de personnes.

On a substitué des bulletins dans les mains de certaines électeurs. On a fait courir des bruits calomnieux sur la municipalité de Marseille. On parlait d'un Panama municipal ; et on demandait l'arrestation du maire et des adjoints.

483 électeurs ont adressé une protestation à M. Brisson et se déclarent prêts à témoigner devant la commission.

Une enquête s'impose (Très bien, très bien à gauche).

M. Riperl défend son élection.

Il rappelle qu'il a été candidat dans la 6e circonscription de Marseille contre M. Flassières. Celui-ci avait été battu au 1er tour, par 1600 voix de majorité. Cette majorité s'est retrouvée en grande partie sur le nom de M. Riperl, grâce à la concentration des républicains.

L'orateur déclare que les faits relevés contre son élection n'ont aucune importance.

M. Antide Boyer. — C'est le contraire de la vérité. Celui qui dirait le contraire est un menteur. (Bruits).

M. Riperl, continuant. — Je n'avais besoin contre M. Flassières, que de M. Flassières lui-même.

A notre arrivée dans cette enceinte, comme on parlait d'assiement et d'union, un de nos collègues de l'extrême-gauche m'écriait : « A condition que les vaincus s'inclinent.

Eh bien, Messieurs, M. Flassières est vaincu. (Rires et applaudissements au centre et à droite).

Sa victoire a été une victoire républicaine contre le collectivisme (Applaudissements).

Le suffrage universel a prononcé. Ayez donc votre verdict, certains, M. Riperl, et je le promettre vertu républicaine, c'est de respecter les arrêts de la souveraineté populaire (Applaudissements au centre et à droite).

M. Antide Boyer réplique :

M. Riperl est encore plus Marseillais que moi, dit-il (Rires).

Mais la Chambre ne voudra pas laisser sans sanction des actes de pression indéniables.

L'élection de M. Riperl est validée à une très grande majorité (On applaudi).

La publicité des rapports

M. Violette vient développer une proposition de loi tendant à ce que les rapports contenant des validations des élections soient publiés à l'*Officiel* avant la discussion. (Mouvements divers).

M. Maujan demande que tous les rapports sans distinction soient publiés à l'*Officiel*.

M. de Mun demande le renvoi de ces propositions à la commission du règlement.

Le Président met aux voix la proposition Maujan qui est adoptée par 290 voix contre 227.

Nouvelles validations

Sont ensuite validées, les élections de MM. Vaïs, de St-Pol, Guieysse, Paschal Grousset, Sprouck, Rodelle.

M. Binder lit le rapport sur l'élection de M. Syrotos. Sur la demande de M. Berteaux, cette élection est réservée, en égard à de sérieuses contestations.

Les interpellations

Le président reprend les interpellations déposées sur le bureau de la Chambre.

On fixe à vendredi celle de M. Sembat sur l'exposition des dépouilles républicaines espagnols.

Celle de M. Dejeante est fixée, d'accord avec le ministre de la guerre, au 27 juin.

L'interpellation de M. Millevoye sur la politique extérieure est fixée au 4 juillet.

Après un échange d'observations entre MM. Mirman, Binder et Valié, ministre de la justice, l'interpellation sur l'affaire Humbert est fixée au 27 juin.

M. Vaillant demande que son interpellation sur le chômage vienne le 4 juillet.

Le président du conseil demande l'ajournement au 11 juillet. (Mouvements à l'extrême gauche).

Il en est ainsi décidé, de même que pour l'interpellation de M. Coutant sur la non exécution du cahier des charges par la Compagnie des Tramways de la rive gauche.

Une interpellation de M. Xavier Reille sur la politique financière du gouvernement est, sur la demande de M. Jaurès, renvoyée après l'interpellation sur le chômage.

Les commissions de surveillance

Enfin la Chambre renvoie la séance à demain mardi. On commence par la nomination des membres des diverses commissions de surveillance.

Les délégués des groupes de gauche, ont désigné leurs candidats à ces commissions. Ce sont :

Commission des dépôts et comptes courants : MM. Siegfried et Jaurès et Etchepare.

Caisse nationale des retraites : MM. Bienvenu Martin et Chauvière.

Caisse nationale d'épargne : MM. Balandraud et Arbouin.

La séance est levée à 7 h. 25.

Physionomie de la Chambre

La validation des pouvoirs jusqu'alors profondément fastidieuse commence à devenir intéressante. Elle a donné lieu au début de la séance à un incident très curieux. L'un des candidats du l'arrondissement de Jonzac, où la commission de recensement n'a proclamé aucun élu, demandait par lettre d'être admis à siéger jusqu'au moment où l'élection viendrait en discussion devant la chambre. Celle-ci n'a pas fait droit à cette requête ; cela lui est été impossible. Défilures il n'y avait pas plus de raison d'ouvrir les portes du palais Bourbon à M. Marchand qu'à son concurrent M. Pommeryy, et si tous deux avaient sollicité l'autorisation de siéger, pourrait-elle permettre que deux candidats non proclamés occupent le même siège ?

Non. Alors pourquoi l'un plutôt que l'autre. Il n'y avait qu'une solution raisonnable, ni l'un ni l'autre. La question viendra tout entière et avant longtemps, car l'élection a été inscrite à la suite de l'ordre du jour.

Une quinzaine de députés, dont le dossier contenait des imputations plus ou moins graves ont été validés sans contestation. L'un d'eux, M. de Ramel, qui a vu se dresser contre lui une demande d'enquête, s'est défendu assez brièvement et l'enquête a été rejetée à 69 voix, le député du Gard est donc valide.

M. Riperl, le vainqueur du maire socialiste de Marseille, a vu également son élection contestée, mais sans que son adversaire, M. Antide Boyer, ait officiellement réclame une enquête. M. Antide Boyer s'est borné à signaler quelques faits qui n'ont pas paru produire grande impression sur la Chambre, car après une réponse assez spirituelle de M. Riperl, l'élection a été validée à la presque unanimité, si l'on excepte une vingtaine de socialistes qui ont voté contre.

On a encore validé quelques élections moins saillantes pas de protestations sérieuses, mais celles qui restent à examiner donneront matière à un débat assez étendu. Quand la Chambre s'ordonnera que tous les rapports électoraux seraient désormais insérés à l'*Officiel*, avant d'être discutés, elle a clairement manifesté son intention à ce égard.

T. H.

M. WALDECK-ROUSSEAU

Copenhague, 16 juin. — M. Waldeck-Rousseau est arrivé hier, avec sa famille, à Stenungsund, à bord du yacht Alraune. Après un court séjour à terre, M. Waldeck-Rousseau a continué son voyage pour Hardanger, où il pense rester quelque temps.

Manifestation républicaine

Saint-Claude, 16 juin. — Un grand banquet républicain a eu lieu, hier, à Saint-Claude, à la suite duquel l'adresse suivante a été rédigée :

Les électeurs républicains de l'arrondissement de Saint-Claude, réunis en un banquet démocratique le 15 juin, au nombre de 600, pour fêter la victoire démocratique du 27 avril et de 11 mai, adressent au Président de la République et au ministère d'action républicaine, présidé par M. Combes, l'expression de leur confiance avec l'assurance de leurs sentiments parfaitement affectueux à l'égard de leur compatriote Georges Trouillot.

En avant pour la République vraiment démocratique !

FUMISTERIE CLÉRICALE

Une religieuse mordue par le diable — La sœur Saint-Fleurot — L'hystérie religieuse — Prédondage polygiotte

Laissac, 16 juin. — Il y a, depuis douze ans, à l'orphelinat de Grèzes, une religieuse, originaire du canton de Bozouls, nommée en religion sœur Saint-Fleurot, qui, de temps en temps, cache de foin qui fait qu'elle se croit possédée du diable.

Dans ses crises, le malade pousse des cris aigus, tellement retentissants que les paysans les entendent à une grande distance du couvent; il lui semble, dans ces moments-là, que le diable a mordu ou la brûle à toute la partie du corps, et l'auto-suggestion est si forte qu'aussitôt la crise passée, on trouve à l'endroit du corps où le sœur souffrait si fort, soit une véritable brûlure au sang, soit l'empreinte d'une mâchoire ou d'un certain nombre de dents qui vendraient de mordre.

On se trouve donc en présence d'une malheureuse folie qu'on devrait envoyer immédiatement dans un asile d'aliénées.

Ce qu'il y a de particulier dans son cas, c'est que les cléricaux de la région cherchent à exploiter sa maladie, ils prétendent que la sœur Saint-Fleurot, simple paysanne sans éducation, a répondu en carribe — elle ne connaît pas cette langue, — à l'évêque Lavigerie. La même comédie a été jouée naguère avec Madeleine Bavent, qui, disait-on, entendait le grec sans l'avoir jamais appris. Mais quand on lui posa une question dans la langue d'Homère, elle ne comprit pas et ne répondit rien.

Le vertige est que les cléricaux de l'Aveyron essaient, avec leur hystérie de Grèzes, d'émouvoir l'opinion publique en organisant une « déposession » comme au vieux temps. Marie Alacoque en fait plus, N.-D. de Lourdes est en baisse; ils cherchent à créer une nouvelle valeur. Mais trouveront-ils un nombre suffisant de gogos pour que le jeu en vaille la chandelle ?...

Contre les congrégations

Paris, 16 juin. — M. Paul Meunier, député de l'Aube, a déposé une proposition tendant à compléter la loi sur les associations.

Les anciens membres des congrégations, ne pourraient plus entrer dans le clergé paroissial, sans autorisation du Ministère des Cultes.

Bon commencement

Toulouse, 16 juin. — Dix curés de la Haute-Garonne ont reçu aujourd'hui notification d'une décision ministérielle, supprimant leur traitement en raison de leur ingérence scandaleuse dans la lutte électorale, au cours de la dernière campagne.

La catastrophe de la Martinique

L'activité du mont Pelé. — Une nouvelle éruption

Roseau (Dominique). 16 juin. — Le garde-côtes François l'*Aigle* annonce qu'un moment qu'il passait devant la Martinique, dans la matinée du 14 juin, le mont Pelé était en éruption. Des matières volcaniques sont tombées sur le pont du garde-côtes qui se trouvait cependant à dix milles du rivage.

Une question de M. Gérault-Richard

M. Gérault-Richard, député de la Guadeloupe, vient d'adresser au ministre des colonies une lettre pour l'informer qu'il se propose de lui poser une question sur la réorganisation de la vie économique et des services administratifs à la Martinique.

La souscription

Paris, 16 juin. — Le total de la souscription en faveur des sinistrés de la Martinique s'élève à 2.940.932 fr. 15.

FAITS DIVERS

LES ÉCRASEURS

Paris, 16 juin. — Hier soir, une automobile conduite par M. R..., ingénieur à Charenton, a renversé, sur la route de Vincennes, une charrette anglaise dans laquelle se trouvaient Mme Hugnette Lamprou et sa fille Berthe, âgée de quatorze ans. Les deux femmes furent projetées sur la route où elles restèrent inanimées. L'état des deux blessées est grave.

UN VIEILLARD & SA SERVANTE ASSASSINÉS

Bar-le-Duc, 16 juin. — Nous recevons les détails complémentaires suivants sur le double assassinat que nous récontions hier sommairement.

Le vendredi 13 juin, à sept heures du matin, M. Victor Robert, âgé de 84 ans, rentier, et sa gouvernante, une demoiselle Marie Chagnon, âgée de 50 ans, ont été trouvés assassinés. Leurs cadavres ont été découverts par un jeune neveu de huit ans, qui allait tous les matins chez M. Robert.

Le crime a dû être commis le jeudi 12, vers huit heures du soir.

Le cadavre de M. Robert a été trouvé au rez-de-chaussée, contre la porte du cellier, couché sur le dos: Assommé tout d'abord, il a reçu deux coups de hachette, dont l'un lui a fendu la boîte crânienne et a causé la mort.

La bonne a été assassinée dans la bûcherie et portée par l'assassin dans le cellier, à la grange. Elles aussi la gorge tranchée et la tête est presque détachée de la tige.

Le vol a été le mobile du crime.

M. Robert pour avoir une fortune évaluée à près d'un million. On dit que depuis plusieurs années, il cessait de placer ses revenus et les conservait en numéraire dans son coffre-fort.

Ce numéraire, que l'on évalue à 15 ou 20.000 francs environ, a disparu. Le coffre-fort, on a trouvé pêle-mêle, au pied du coffre-fort, pour une somme de cent et quelques mille francs de valeurs nominatives et de titres de propriétés.

LE DRAME DE CORANCES

Chartres, 16 juin. — Hier a eu lieu à Corances la vente du matériel de Brière. Une foule considérable assistait à cette vente, dont le prix est destiné à payer les frais de justice et les dettes de l'assassin.

Dans la ferme, il était très difficile de circuler, et dans le village une sorte de fête avait été organisée, avec barques foraines.

Parmi les personnes présentes, on remarquait Isabel et Véronique, elles que tous les témoins du sombre drame.

Elles étaient faites sous le hangar où Pel fut trouvé le lendemain. On a rendu d'abord